

24 septembre 2020

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 novembre 2015 de M^{mes} et MM. Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Maria Vittoria Romano: «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014 et entrée en vigueur le 15 mai 2014;
- la Constitution fédérale du 18 avril 1999 qui fait figurer les principes d'«égalité des chances» et d'interdiction de toute discrimination à l'article 2, alinéa 3, et à l'article 8, alinéas 1 et 2;
- la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) du 13 décembre 2002;
- la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH);
- la Constitution de la République et canton de Genève, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2013, qui étend, en son article 16, les droits des personnes handicapées, qui assure notamment l'accès aux installations et aux prestations destinées au public et qui reconnaît la langue des signes;
- l'outil méthodologique Agenda 22, labellisé par l'Organisation des Nations unies, permettant d'établir un programme d'action à destination des élus locaux dans la planification des politiques publiques relatives au handicap,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- démontrer sa volonté politique concernant le handicap en adoptant l'Agenda 22 comme outil méthodologique de référence ou tout autre outil adéquat permettant l'analyse et la mise en place des infrastructures nécessaires;
- inclure une quatrième thématique dans le pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève: la prise en considération des personnes en situation de handicap;
- travailler au sein de l'Agenda 21, et en collaboration avec les associations compétentes sur le terrain, à mettre en place une véritable politique municipale en faveur des personnes handicapées.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La place des personnes en situation de handicap a évolué ces dernières années, notamment du fait d'avancées législatives majeures. Pourtant, au quotidien, nombreux sont les obstacles qui les empêchent d'avoir accès aux prestations. Elles se heurtent, encore aujourd'hui, à des difficultés pour nombre de démarches qu'elles doivent entreprendre ou simplement pour se rendre dans un restaurant ou un café.

Elles doivent alors faire des choix, voire renoncer à certaines prestations par manque d'accessibilité. Ce constat n'est pas acceptable pour notre ville.

Il est ici important de rappeler que le Conseil administratif a déjà mis en place des mesures pour permettre un accès de toutes et tous partout où cela est possible, notamment au niveau culturel. Toutefois, ces mesures ne sont pas suffisantes et un travail supplémentaire doit être réalisé sur l'ensemble des prestations et des espaces publics de notre ville.

Ainsi, le Conseil administratif s'est associé, en 2018, à la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FéGAPH) afin de réaliser un diagnostic sur l'accès aux services municipaux pour les personnes en situation de handicap. Ce rapport contenait également un plan de mesures pour une ville inclusive. Ces mesures, dont la mise en œuvre est copilotée par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), s'articulent autour de quatre axes principaux:

- l'information, l'accueil et l'accompagnement des personnes;
- la sensibilisation des professionnel-le-s de l'administration et de la population, en général;
- la mise en accessibilité des infrastructures;
- la participation des personnes concernées.

Sous l'impulsion du Conseil administratif, une commission municipale d'accessibilité universelle a été créée, réunissant un-e référent-e par département. Ces délégué-e-s sont chargé-e-s de la mise en œuvre de la politique d'accessibilité universelle auprès de leur département respectif.

Une plateforme associative, composée des principaux acteurs du domaine de l'accessibilité et du handicap, sera prochainement constituée.

Le Conseil administratif s'engage donc à poursuivre ses efforts pour faire de Genève une ville inclusive. Il s'engage à faire en sorte que, partout où cela est possible, les infrastructures et les prestations soient accessibles à toutes et tous.

Actuellement, quatre projets sont en cours de réalisation afin de mettre en œuvre ce dispositif de politique publique:

- une charte d’accessibilité universelle présentant les principes et valeurs de la Ville de Genève;
- la constitution d’une plate-forme associative permettant de co-construire cette politique publique avec nos partenaires dans le champ du handicap;
- la mise en place de l’application «Accès +», en collaboration avec Pro Infirmis Suisse, qui permettra de mettre à disposition des habitant-e-s les données d’accessibilité relatives aux principales infrastructures publiques de la Ville;
- le développement d’un programme de formation sur l’accueil du public en situation de handicap, destiné au personnel de l’administration municipale.

Enfin, le Conseil administratif tient à préciser que, depuis la ratification par la Suisse de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) le 15 avril 2014, l’Agenda 21 n’est plus une référence utilisée pour le développement de mesures en faveur de l’accessibilité de toutes et tous. Désormais, on se réfère à la convention susmentionnée, ainsi qu’à l’Agenda 2030 qui introduit la notion de ville inclusive. Pour rappel, en 2015, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été remplacés par les Objectifs du développement durable (ODD) qu’il est prévu d’appliquer d’ici 2030. L’«Agenda 2030» va au-delà des OMD et plusieurs objectifs incluent notamment les droits des personnes handicapées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Christina Kitsos